

## XV DE FRANCE MASCULIN : ACCORD SIGNÉ POUR LA MISE A DISPOSITION DE 42 JOUEURS LORS DU PROCHAIN TOURNOI DES SIX NATIONS

**Paris, le 31 décembre 2019** – La FFR et la LNR annoncent un accord permettant le regroupement de 42 joueurs lors de chaque rassemblement du prochain Tournoi des Six Nations.

L'accord prévoit l'élargissement du groupe des internationaux de 31 à 42 joueurs lors de chaque semaine de rassemblement du lundi au jeudi.

Sur ces 42 joueurs, 14 joueurs seront remis à disposition de leur club le jeudi après l'entraînement. Les 28 joueurs conservés seront choisis discrétionnairement par le sélectionneur lorsque le XV de France dispute un match le weekend. Lors des semaines sans match du XV de France, 23 joueurs seront choisis discrétionnairement par le sélectionneur et les 5 autres seront des joueurs désignés en accord avec leur club, et ne participant pas à la journée de championnat.

Dans le cadre du « Projet Performance du XV de France Masculin », cette nouvelle organisation s'accompagne de la mise en place d'un dispositif vertueux d'intéressement du secteur professionnel à la performance du XV de France. Ce dispositif prévoit qu'une part des revenus variables perçus par la FFR en cas de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place dans le Tournoi des Six Nations 2020 sera versée à la LNR. Cette contribution au secteur professionnel pourra aller jusqu'à 1,25 million d'euros en cas de 1<sup>ère</sup> place et 1,85 million d'euros en cas de grand chelem.

Pour Paul Goze, Président de la LNR : « *Cet accord marque le soutien total des clubs au projet de l'équipe de France tel qu'il est porté par Fabien Galthié. Il constitue une étape importante dans le cercle vertueux de collaboration entre le XV de France et les clubs qui doit mener le rugby français jusqu'à la Coupe du monde 2023. Les échanges vont se poursuivre dès les prochaines semaines pour consolider ce nouveau mode d'organisation pour les 3 prochaines saisons et la Coupe du monde 2023 avec l'objectif commun de finaliser ces discussions pour le mois de juin prochain.* »

Pour Bernard Laporte, Président de la FFR : « *Le rugby français se structure pour que le XV de France Masculin redevienne une des meilleures nations du rugby mondial. Cet accord pour le Tournoi des 6 Nations 2020 est une étape importante pour la concrétisation de ce projet en vue de la Coupe du Monde en France en 2023. Sa clef de voûte, un intéressement aux résultats du XV de France, s'inscrit parfaitement dans notre vision d'un modèle solidaire au service du rugby français et de ses équipes nationales. Je souhaite remercier tous les acteurs de ces discussions, et particulièrement les clubs de rugby professionnel, la Ligue Nationale de Rugby, et Provale pour la représentation des joueurs.* »



La FFR et la LNR ont prévu de se revoir rapidement pour valider la plateforme de collaboration jusqu'en 2023. Le cadre de travail est déterminé et validé par les deux parties :

- Construire un groupe en vue de la Coupe du monde 2023,
- Evoluer vers une cogestion de la préparation des Internationaux. Les joueurs suivis par le staff du XV de France s'inscriront dans un Plan Partagé de Développement Individuel (PPDI) co-piloté par le staff du club et du XV de France,
- Renforcer les échanges entre le staff du XV de France et les clubs, avec notamment la création d'un Comité sportif qui associe des entraîneurs de TOP 14, la mise en place d'un outil GPS commun aux équipes de France et aux clubs, et des réunions d'échange sur le projet de jeu du XV de France et les attentes vis-à-vis de chaque international,
- Mettre en place un intéressement du secteur professionnel à la Coupe du monde 2023.

### **CONTACTS PRESSE**

Thibault Brugeron – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – 01 55 07 87 51  
Alixia Gaidoz – [alixia.gaidoz@ffr.fr](mailto:alixia.gaidoz@ffr.fr) - 01 69 63 67 14